

Voici leurs noms :

“ **OPPOSITION.** — Anglin, Archibald, Bain, Béohard, Bergin, Blain, Blake, Bodwell, Bourassa, Bowman, Boyer, Brouse, Buell, Burpee (Sunbury), Cameron (Huron), Cartwright, Casey, Casgrain, Cauchon, Charlton, *Church, Cockburn (Muskoka), Cook, Cutler, Deiorne, De St. George, Dorion, Doriou, Edgar, Ferris, Findlay, Fiset, Fleming, Fournier, Galbraith, Geoffrion, Gibson, Gillies, Goudge, Hagar, Harvey, Higginbotham, Holton, Horton, Huntington, Jetté, Laflamme, Landerkin, McDonald (Glengarry), Maekenzie, Mercier, Metcalf, Mills, Oliver, Pâquet, Paterson, Pearson, Pelletier, Pickard, Pozer, Prévost, Richard, Richards, *Ross, Ross, Ross, Rymal, Smith (Peel), Snider, Sturton, Taschereau, Thompson, Thomson, *Tremblay, Trow, White (Halton), Wilkes, Wood, Young Young.

“ **MINISTÉRIELS.**—Burpee, (St. Jean), Coffin, Cunningham, Forbes, Glass, Macdonell (Inverness), Ray, Schultz, Scriver, Shibley, D. A. Smith (Selkirk), A. J. Smith (Westmoreland).” †

REPONSE.

“ Messieurs,—Il m'est tout-à-fait inutile de vous assurer que toutes représentations émanant de personnes possédant comme vous le droit de parler sur les affaires publiques, seront toujours pour moi l'objet de la considération la plus respectueuse, même en dehors des circonstances qui m'ont déjà forcé à réfléchir sérieusement sur les affaires sur lesquelles vous désirez appeler maintenant mon attention.

“ Vous dites dans votre mémoire que quatre mois se sont écoulés depuis que l'honorable M. *Huntington* a lancé des accusations graves de corruption contre mes ministres actuels au sujet du contrat du Pacifique, et que, bien que la chambre ait nommé un comité pour s'enquérir de ces accusations, les délibérations de ce comité ont été ajournées sous divers prétextes, et que l'enquête n'a pas encore eu lieu. Messieurs, personne ne regrette autant que moi tous ces retards fâcheux, d'autant plus que l'impression générale à ce sujet a été qu'ils avaient été amenés sans nécessité par l'action de l'exécutif.

“ Il peut être prématuré en ce moment d'entrer dans l'historique du désaveu du bill des serments, mais néanmoins, il n'est que juste pour chacun que je déclare qu'immédiatement après avoir donné mon assentiment à cet acte, j'en transmis une copie certifiée au Secrétaire d'Etat, conformément aux instructions que je suis obligé de suivre en pareilles circonstances. Que, penchant moi-même vers l'opinion (opinion basée sur le précédent fourni par l'acte du parlement canadien, qui autorise le sénat à examiner les témoins sous serment, que l'acte n'était pas *ultra vires*, je l'accompagnai d'un exposé complet des arguments pouvant être donnés à son appui ; mais la question ayant été soumise par le Secrétaire d'Etat à l'opinion professionnelle des juristes de la couronne, il fut déclaré incompatible avec l'acte fédéral ; de sorte que l'ajournement de l'enquête, en tant qu'il est dû à cette circonstance, n'a été causé que par l'opération de la loi, et ne pouvait être sous le contrôle d'aucune des parties intéressées.

“ Vous me pressez ensuite, pour des raisons courtoisement et vigoureusement exposées, de ne pas suivre l'avis qui m'a été unanimement donné par mes ministres responsables et de refuser de proroger le parlement ; en d'autres termes, vous me priez de les bannir de mon conseil ; car, messieurs, vous devez savoir que cela serait le résultat nécessaire de mon assentiment à votre requête.

“ Sur quoi m'appuierai-je pour adopter une démarche aussi grave ? Quelle garantie m'offrez-vous que le parlement fédéral approuverait une pareille intervention personnelle

*. Les noms ainsi marqués furent signés par d'autres avec autorisation.

†. La classification ci-dessus est fondée sur les votes pris sur la motion de M. *Huntington*. Cependant, un ou deux des messieurs placés dans l'opposition devraient plutôt être mis parmi les indépendants.